

*Questions orales*

**L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):** Monsieur l'Orateur, la question de la construction navale relève du ministre de l'Industrie et du Commerce et la politique des transports visent à doter le Canada d'une flotte hauturière. Ce sont deux questions reliées entre elles qui font partie de notre tentative pour relancer l'économie du Canada.

Je crois cependant qu'il conviendrait davantage de poser la question au ministre de l'Industrie et du Commerce.

**Une voix:** Il n'est pas ici.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE**

ON DEMANDE QUEL SERA LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ CANADAIR UNE FOIS SA VENTE RÉALISÉE

**M. Marcel Roy (Laval):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international, sur le développement de l'industrie de l'aéronautique au Canada. Récemment, j'adressais une question au premier ministre sur la vente de la société Canadair à une société privée, et le premier ministre m'indiquait qu'il s'agissait d'une vente éventuelle à une société canadienne. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si cette société privée serait sous contrôle canadien tel que défini par la loi de l'impôt sur le revenu ou bien s'il s'agirait d'une entreprise, d'une société de résidents canadiens formant une association canadienne pouvant justement acheter la société Canadair?

● (1500)

[Traduction]

**L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, le cabinet étudie en ce moment la possibilité de privatiser Canadair.

**M. Chrétien:** Depuis déjà cinq ans.

**M. Huntington:** Si cela ne vous ennuie pas, je vais essayer de répondre. La question est donc à l'étude au cabinet. Celui-ci l'examine sous tous ses aspects. La compagnie sera vendue uniquement dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. De cela, on peut être sûr. Qu'elle soit ou non actuellement en état d'être vendue à l'entreprise privée est encore à l'étude. Elle est en train d'accélérer l'expansion de certains marchés aéronautiques; nous le savons tous pertinemment. Ce changement ne devrait poser aucun problème du moins pour le gouvernement actuel.

[Français]

ON DEMANDE SI UN GOUVERNEMENT PROVINCIAL POURRAIT ACHETER CANADAIR ET DE HAVILLAND

**M. Marcel Roy (Laval):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si un gouvernement provincial pourrait être considéré comme un acheteur éventuel de la société Canadair, et si le même traitement est réservé à la société de Havilland?

[M. Murphy.]

[Traduction]

**L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, cette question est hypothétique. A quoi bon vendre une compagnie à des intérêts privés pour ensuite la remettre à un autre niveau de gouvernement?

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a laissé entendre, par inadvertance ou non, que mon parti et moi-même n'appuyons pas le principe concernant le transport de produits dangereux. En posant une question, il a cité des passages d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 16 février 1979, comme le rapporte le *hansard* (p. 3330 et 3331). Ce faisant, il a cité une partie de mon discours se rapportant à ce que je considère comme une lacune dans la politique des transports de l'ancien gouvernement, de même qu'à des échappatoires à la loi.

Puis-je avoir l'autorisation d'exposer ma position, qui est en même temps celle de mon parti et du gouvernement . . .

**M. l'Orateur:** Je suis sûr que le ministre se rendra compte qu'il s'agit d'un désaccord.

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, en toute déférence, on a fait de mes propos une interprétation qui ne reflétait pas exactement ma position . . .

**M. l'Orateur:** Bref, c'est ce que j'entends par divergence d'opinions.

Le ministre tiendra sans doute à relire les propos que je tenais il y a deux jours à peine à la Chambre lorsque j'ai signalé qu'à la fin de la période des questions, bien des députés étaient tentés de soulever la question de privilège, tel qu'ils en avaient prévenu la présidence, à propos de divergences d'opinions survenant au cours de la période des questions. J'ai eu tendance à me montrer assez compréhensif et à laisser intervenir à la fin de la période des questions des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre qui voulaient dissiper une divergence d'opinions ou corriger une interprétation inexacte que leurs vis-à-vis avaient faite de leur position.

Dans l'intérêt de la Chambre, je ferai remarquer que continuer ainsi serait inciter la Chambre à prolonger chaque jour la période des questions. Je soutiens que le ministre intervient sur une divergence d'opinions ou sur une divergence d'interprétation de sa position ou de celle de son parti; que cette question le concerne lui ou son parti, ça n'en reste pas moins une simple divergence d'opinions et non une question de privilège.